

*Relations fédérales-provinciales*

vaincu que c'est la manière dont les Canadiens veulent nous voir agir.

J'aimerais faire mention des endroits au Canada où il existe des équipes intergouvernementales. Dans ma circonscription d'Edmonton-Strathcona, il existe depuis quelque temps une équipe intergouvernementale composée de personnes élues au palier fédéral comme moi-même, et au palier provincial, à l'intérieur des frontières fédérales, ainsi que de représentants du conseil municipal et de l'ancien maire de la ville.

Cette équipe de dix représentants de trois paliers de gouvernement, élus par les mêmes électeurs à des moments différents, a constaté que les tâches de ses membres chevauchaient et a organisé une série de réunions dans le même esprit que les réunions tripartites nationales que nous avons eues. Ces réunions m'ont convaincu qu'il est possible d'avoir raison de la confusion, de l'expansion, du chevauchement intergouvernemental que j'ai mentionnés plus tôt, grâce à une meilleure intelligence des relations fondées sur le respect réciproque, la connaissance des problèmes des autres et une structure permanente de réunions axée sur la collaboration et visant à aider vraiment les gens, et non seulement en termes abstraits.

Je puis donner quelques exemples précis de collaboration, comme le déplacement de voies ferrées dans un secteur et la construction d'un complexe pour les invalides, projet qui a certainement mis en cause les trois niveaux de gouvernement. Je tenais à parler de mon expérience dans Edmonton-Strathcona, même si elle est assez restreinte, afin de souligner qu'il est absolument essentiel à mon avis d'établir des relations intergouvernementales au niveau national afin d'aplanir les nombreux obstacles que nous essayons d'éviter.

Selon moi, c'est en grande partie ce que vise le bill et je prévois que le secrétariat des relations fédérales-provinciales accomplira certainement beaucoup de progrès dans le domaine des conférences tripartites. Nous avons déjà eu deux conférences de ce genre. La dernière a eu lieu il y a plus d'un an et nous rendons déjà compte qu'il aurait dû y en avoir une autre plus récemment parce que les problèmes des municipalités augmentent quotidiennement. Je pourrais résumer tous ces problèmes en disant que les municipalités n'ont pas obtenu les impôts voulus pour surmonter les difficultés causées par l'urbanisation.

Voilà pourquoi j'ai amorcé mes observations en parlant de l'urbanisation, de la grande administration, ainsi que de la réforme constitutionnelle que nous espérons tous. Il faut que les municipalités trouvent moyen d'élargir leur assiette fiscale, car ce sont elles qui doivent assumer le gros des conséquences de l'urbanisation, et elles n'ont pas, contrairement au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux, la faculté de percevoir à leur gré les impôts dont elles ont besoin.

● (1650)

Les municipalités veulent voir une restructuration des sources de revenu et avoir leur mot à dire dans le processus décisionnel aux niveaux fédéral et provincial. Le comité mixte de la constitution a, d'ailleurs, appuyé leur demande en vue d'obtenir une plus grande participation. La recommandation 67 dit:

Étant donné l'injustice dont sont victimes les municipalités qui doivent tirer le plus gros de leurs recettes de l'impôt foncier, il faudrait procéder au partage des domaines fiscaux entre les gouvernements, ce qui permettrait aux municipalités d'accéder directement à d'autres sources de revenus.

Ce nouvel accès ne peut s'obtenir qu'au moyen de consultations et de négociations. Cela signifie que le gouvernement fédéral doit avoir avant tout la volonté de trouver une solution fiscale à l'urbanisation. A l'heure actuelle, on procède à l'examen des finances des trois niveaux de gouvernement. La deuxième réunion tripartite a été tenue à Edmonton en octobre 1973. Lors de cette rencontre, les représentants de 4500 municipalités, les maires et les associations municipales, ont demandé au gouvernement fédéral d'étudier un mécanisme qui permettrait aux municipalités d'avoir accès à d'autres sources de revenus. Autrement dit, les municipalités ont demandé au gouvernement fédéral d'amorcer le processus de négociation.

Je ne sais pas si le gouvernement acceptera d'accorder aux provinces des points fiscaux supplémentaires transférables aux municipalités en vertu des prérogatives constitutionnelles des provinces. Il faut cependant faire quelque chose. J'ai assisté à la réunion et j'ai été surpris de constater à quel point il est urgent de remédier à la situation dans laquelle se trouvent les municipalités à cause des politiques fédérales. Le gouvernement fédéral s'est constitué des recettes fiscales pour se subvenir; par contre, le montant de ces impôts et taxes est tel qu'il restreint les possibilités pour les autres paliers gouvernementaux de répondre à leurs propres besoins légitimes. Je pense en particulier aux besoins des municipalités qui supportent le fardeau de l'urbanisation.

Quels besoins supplémentaires en découlent? Il faut structurer davantage les relations intergouvernementales afin qu'elles répondent aux besoins des trois paliers gouvernementaux et non pour que ce phénomène soit dominé par la bureaucratie d'Ottawa qui adopte une politique de centralisation et pense connaître toutes les réponses. C'est pourquoi il importe que ceux qui doivent normalement prendre part aux décisions dans ce domaine puissent venir exposer leurs propositions à la Chambre et être questionnés à ce sujet.

En guise de conclusion, j'insiste pour que l'on reprenne les réunions aux trois paliers, même si l'examen des finances publiques n'est pas encore terminé. Il importe de simplifier l'appareil gouvernemental canadien. On a commencé à le faire en réalité avec le rapport du comité mixte du sénat et de la Chambre des Communes sur la constitution.

Le gouvernement fédéral a pris un certain nombre de mesures, et ce bill constitue un pas en avant si modeste soit-il. Ce travail de refonte devrait viser également les comités fédéraux-provinciaux; la liste la plus récente en comprend 175. Ces comités qui étudient toutes sortes de problèmes ne coordonnent pas leur activité avec celle des municipalités. Il faut en réduire le nombre.

Les gouvernements peuvent encore se réserver des surprises lors de négociations. Si les idées que j'ai émises sont acceptées, du moins disposerons-nous d'un cadre pour coordonner la planification, ce dont nous avons surtout besoin. Et bien que les gouvernements refuseraient de céder leur juridiction sur leurs provinces respectives, comme ils seraient parfaitement en droit de le faire en vertu de la constitution, le cadre proposé ferait naître un climat de persuasion en vue du bien commun. Même cet objectif, tout modeste qu'il soit, serait, de l'avis des membres du comité mixte sur la constitution, «suffisamment révolutionnaire pour assurer une nouvelle orientation à la Confédération».